

S'NEPOMUK BLÄTTLA

Bulletin communal d'information de Meyenheim

Sommaire

Meilleurs vœux ! Le Maire,	1
Liste électorale	1
Reports de collectes : rappel	1
Fermeture mairie	1
Cérémonie des vœux	1
Etat civil 2016	2
Médailles d'honneur du travail	2
Félicitations grands anniversaires	2
Délibérations du Conseil Municipal du 21 Novembre 2016	3
Le clin d'œil alsacien	4
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	4
Le b.a.-ba informatique	5
Grippe aviaire H5N8	5
Calendrier des manifestations	5
Bilan des réalisations 2016	6

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Lundi et vendredi
8h30-12h00 / 13h -17h30
Mardi et jeudi
8h30 - 12h00

Tél : 03 89 81 02 40



Meilleurs vœux !

Le Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers Municipaux,
Le Personnel Communal,
vous souhaitez de passer d'agréables fêtes entouré de l'affection et de l'amitié de tous ceux qui vous sont chers.
Ils vous présentent leurs vœux les meilleurs et les plus chaleureux, en espérant que 2017 soit pour vous, et vos proches, une année riche en bonheur, projets et réussites partagés.



Liste électorale

Nous rappelons aux électeurs potentiels, que **l'inscription sur la liste électorale devra se faire impérativement avant la fin de l'année en cours**. En cas de doute, veuillez prendre contact avec la mairie. Merci de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Reports de collectes : rappel

Les ramassages des Ordures ménagères et du tri sélectif du lundi 26 décembre (férié) sont avancés comme suit :

- **vendredi 23 décembre, ramassage du tri sélectif ;**
 - **samedi 24 décembre, ramassage des ordures ménagères.**
- Par ailleurs, **les déchetteries seront fermées les après-midis des samedis 24 et 31 décembre 2016**



Fermeture mairie

La mairie sera fermée du **24 décembre au 02 janvier inclus**.
Une **permanence** sera assurée le **31 décembre de 9h à 11h**.



Cérémonie des vœux

Le conseil municipal invite bien cordialement tous les Meyenheimois et Meyenheimoises à la réception des vœux le **mercredi 11 janvier 2017 à 19 heures à la salle polyvalente**.
Une **retrospective de l'actualité du village en 2016** vous sera proposée avant de trinquer ensemble à la nouvelle année !



Micky et Michel en scène
Fête de Noël - Décembre 2016
Photo NBS/RT

Numéro
88
décembre
2016

Etat civil 2016 (Selon nos registres)

ÉTAT CIVIL



Naissances

13 mai	ANTOINE Julia, Marie
13 juin	GROELLIN LANG Lucile
20 juillet	SCHMINCK Jules
28 juillet	GERARD Malia, Cassie
30 juillet	CIRILLO Alessandro
15 décembre	WILLIG Elina

Mariages

18 juin	SIMON Gilles et BURGET Sandra
27 août	ILITCH Christophe et NODODUS Marie
03 septembre	MILOT Laurent et GRAFF Noëlle

Décès

19 janvier	SCHARTNER Yvette
24 février	SICRE Jean
29 août	ISSENLOR Hortense



Médailles d'honneur du travail

Le préfet du Haut-Rhin Monsieur Laurent TOUVET accordera la médaille du travail aux personnes suivantes lors de la promotion du 01/01/2017 :

Argent

Mme GARCIA Marie-Paule ; M. MEYER Christophe

Or

HUEBER Jean-Marie

Grand Or

GOULOIS Dominique ; ROST Robert



Félicitations grands anniversaires

1^{er} semestre 2017

Rappel : Si vous ne souhaitez pas figurer dans cette rubrique, nous vous remercions d'en informer la mairie

70 ans

08 février	PETER	François
14 avril	WOLF	Robert
03 juin	GRAFF	Marie-Claire
08 juin	SCHERMESSER	Odile
21 juin	NOURRY	Jean-Claude

75 ans

28 mars	BOOG	Suzanne
06 mai	GIRARD	Marguerite

80 ans

03 janvier	GUTLEBEN	Joseph
09 janvier	DUBICH	Marguerite
19 février	KOENIG	Huguette
30 mars	RIBER	Yvonne
18 avril	LIERMANN	Marie-José

85 ans

02 avril	DE KERROS	Marguerite
08 juin	HOEHE	Lina

86 ans

01 février	KUENTZ	Jeanne
07 mai	RIBER	Pierre

87 ans

05 janvier	KOÉHL	Marthe
09 janvier	HEGY	Raymond
17 janvier	DE KERROS	Yves
14 avril	CLEMENTZ	René
05 mai	FISCHER	Henri

88 ans

25 février	HOLDER	Anne
31 mai	GUTLEBEN	Aimé

89 ans

01 mars	RAPP	Rémy
---------	------	------

92 ans

26 mai	HORN	Jean-Pierre (Doyen)
--------	------	---------------------

94 ans

31 mai	SCHMITT	Germaine
29 juin	WEISS	Marie-Madeleine

96 ans

10 février	KUENTZ	Victorine (Doyenne)
------------	--------	---------------------



Délibérations du Conseil Municipal du 21 Novembre 2016



1. Vente de terrain

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'acquisition de la parcelle n° 186/24 sise rue de Réguisheim de M. FAETIBOLT Cédric et Mme PLOSKONKA Estelle. Par délibération du 25 février 2013, le prix de vente a été fixé à 13 500 € l'are.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de la vente du terrain communal, d'une superficie de 5 ares 71 cadastré section 28 parcelle n° 186/24, à M. FAETIBOLT Cédric et Mme PLOSKONKA Estelle domiciliés 48 rue des tourterelles 68190 ENSISHEIM, au prix de 77 085 €.
- autorise le Maire à signer l'acte notarial afférent.

2. Achat de terrain

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de rétrocession de la parcelle n° 254/80 section 38 sise rue de Munwiller d'une contenance de 0,73 ares, appartenant à M. et Mme DUBICH Julien. Cette parcelle résulte du Plan d'Alignement pour l'élargissement des voies conformément à la délibération du 23 juin 2005. Les frais d'acquisition s'élèvent à 143 € toutes taxes comprises.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- l'acquisition à l'euro symbolique de cette parcelle,
- d'acquérir ce terrain par acte notarié pour légaliser le changement de propriétaire et la transcription au Livre Foncier,
- d'autoriser Madame le Maire à représenter la commune et à procéder à la signature de cet acte.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le transfert de crédit d'un montant de 143 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2111 (Terrains nus).

3. Zone d'activités : Dénomination de la zone et de la rue

Suite au démarrage des travaux de viabilisation de la future zone d'activités, et en vue de la commercialisation des terrains, le conseil Municipal est amené à dénommer la zone et la rue qui sera créée. Après délibération, le Conseil Municipal décide de dénommer :

- la zone : ZA du Grundfeld
- la rue : rue Vauban

4. Validation des statuts de l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) et adhésion à cette agence

Vu le rapport du Maire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 17,

Vu l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2015/197 et n°2016/201 et n°2016/204 du conseil d'administration de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (régie personnalisée),

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie en date du 10 juin 2016,

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin en date des 1^{er} juillet et 7 octobre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Meyenheim :

- PREND ACTE de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 à minuit ;
- PREND ACTE du fait que le bilan d'entrée de l'agence technique départementale sera constitué de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif figurant au compte de gestion de l'ADAUHR arrêté au 31 décembre 2016 ;
- APPROUVE le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », annexés à la présente délibération, et de décider en conséquence de l'adhésion de notre Commune à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1^{er} janvier 2017 ;
- DESIGNER comme représentant de notre Commune à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, agence technique départementale, Madame SCHILDKNECHT Nathalie ;
- AUTORISE le Maire ainsi que tout autre conseiller municipal qu'il désignerait, à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

5. Primes de fin d'année

MM. KLEIN Nicolas et TREHIOU Eric sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal le 3 octobre 1980, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 7 619,20 € de prime de fin d'année à répartir entre le personnel communal par le Maire.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

6. Bons d'achat

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- un bon d'achat d'une valeur de 20 € aux personnes méritantes à titre individuel ;
 - une subvention de 150 € par équipe méritante ;
- honorées lors de la réception du Nouvel An qui aura lieu le mercredi 11 janvier 2017.

7. Dons aux associations d'utilité publique

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer un don de 50 € aux associations d'utilité publique suivantes : Ecole Alsacienne de chiens-Guides d'Aveugles (Cernay) ; Associations des Parents et Amis des enfants Inadaptés de Saint André (Cernay) ; Les Restos du cœur (Illzach) ; Banque Alimentaire du Haut-Rhin (Mulhouse).

8. Subvention scolaire

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande du collège Saint Joseph de Rouffach d'une subvention pour alléger le coût d'un voyage scolaire de 5 jours à Chatel concernant un enfant domicilié dans la commune et décide d'allouer la somme de 20 €. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

9. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis suivants :

- Permis modificatif d'un permis de construire pour une maison individuelle sise 2 Impasse des Pommiers déposé par M. SALOMON Denis ;
- Permis de construire pour une maison individuelle et une piscine sise rue de la corvée déposé par Mme NETZER Alexandra ;
- Permis de construire pour une maison individuelle sise 26 rue de Munwiller déposé par M. KLEIN Nicolas et Mme Cindy URBAN.

10. Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant la parcelle n° 74 section 28 sise impasse des fleurs d'une superficie de 09 ares 22.

11. Divers

Un débat est ouvert pour l'âge à partir duquel les seniors seront invités au repas de Noël de la commune. Le Conseil Municipal se laisse le temps de la réflexion.

Une réunion est demandée avec les propriétaires riverains du chemin de la Thur pour l'élagage d'arbres.



Le clin d'œil alsacien

**A scheni Wihnacht a
güeta Rutsch ens Neja
Johr.**



Un beau Noël et un bon passage dans la nouvelle année.



Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 28 novembre 2016 les délégués ont décidé :

- d'approuver la mise en conformité des statuts de la 3CHR,
- d'approuver les nouveaux statuts de l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin), d'y adhérer et de désigner M. Gilbert MOSER pour représenter la 3 CHR,
- d'approuver l'ensemble des opérations de redéploiement des crédits FRED (Fond pour les Restructurations de la Défense),
- de voter les admissions en non-valeur d'un montant de 942,20 € pour le budget Enfance et Jeunesse et de 9993,10 € pour le budget Ordures Ménagères,
- d'approuver les travaux d'agrandissement et de rénovation de la déchetterie d'Oberhergheim pour un montant estimatif de 300 000 €,
- d'acquérir pour ces travaux d'agrandissement la parcelle n°166 section 54 d'une superficie de 6 ares pour un montant de 4 800 €,
- d'augmenter de 2% les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage et les tarifs d'utilisation de la balayeuse intercommunale,
- de maintenir les tarifs de la redevance incitative,
- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux à l'école élémentaire et à l'école primaire à Niederhergheim,
- d'attribuer au vice-président chargé de l'économie une indemnité représentant 20,63% de l'indemnité de référence (IB 1015) à compter du 01 décembre 2016,
- de valider le programme d'actions GERPLAN 2017,
- de prendre une position de principe pour la substitution de l'actuel Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon par un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAID :
 - la signature d'un avenant de transfert du marché de travaux « Voirie » confié à l'entreprise Transroute à la Sté Eiffage Route Nord-Est (changement de dénomination sociale),
 - la signature du devis de travaux pour le raccordement électrique présenté par ERDF pour un montant de 39 506.44 € HT,
- dans le cadre des travaux d'aménagement du faubourg de Belfort à Ensisheim :
 - la signature d'un avenant au marché de travaux lot « Voirie » pour un montant de 102 264,20 € HT.
 - la signature d'un avenant au marché de travaux lot « Réseaux secs » pour un montant de 11 064,50 € HT.

Le Conseil de Communauté a pris acte de l'avancement du PLU intercommunal.



Le b.a-ba informatique

N comme Nom de domaine

L'adresse IP n'étant pas très conviviale pour accéder à un serveur et aux données qu'il contient, on a inventé le nom de domaine. Un nom de domaine est donc une adresse de la forme www.meyenheim.fr par exemple. Ce nom de domaine est celui du site internet de la commune.



Grippe aviaire H5N8

[Message du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.]

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- Si vous êtes dans une commune en risque élevé, confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- Dans tous les cas : exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volaille sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.



Calendrier des manifestations

L'amicale des donneurs de sang vous invite à participer à sa prochaine collecte **jeudi 5 janvier 2017 de 16h30 à 19h30 à la salle polyvalente de Meyenheim.**

Renseignements : **Charles HEGY - 03 89 81 70 95**



Le Repas paroissial organisé par le Conseil de Fabrique aura lieu le dimanche **29 janvier 2017 à 12h à la salle polyvalente de Meyenheim.**



Apéritif, pâté crudités, la traditionnelle Bouchée à la Reine et dessert glacé et café. 19€ pour les adultes et 10€ pour les enfants jusqu'à 12 ans. La convivialité et la bonne humeur vous permettront de passer un agréable après-midi.

Les bulletins d'inscription (disponibles dans le bulletin paroissial) sont à retourner à **Roger Weiss, 16 rue de la gare - 68890 MEYENHEIM - 03 89 26 47 23.**



LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE et les contes de l'antigasp

gaspillagealimentaire.fr
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

JETER MOINS = MANGER MIEUX

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA CONSOMMATION DES MÉNAGES REPRÉSENTE EN FRANCE :
20 kg
DE DÉCHETS PAR AN ET PAR PERSONNE
SOURCE : ADEME

MAÎTRE CORBEAU NE LAISSERA PLUS TOMBER SON FROMAGE

DONT :
7 kg
DE DÉCHETS ALIMENTAIRES NON CONSOMMÉS ENCORE EMBALLÉS
SOURCE : ADEME

BLANCHE NEIGE AURAIT DÙ CROQUER UNE POMME MOCHE

QUAND PEAU D'ÂNE PRÉPARE SA GALETTE LE PRINCE N'EN PERD PAS UNE MIETTE

PETIT POUCE ET A COMPRIS COMBIEN LE PAIN EST PRÉCIEUX

LE COÛT DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN FRANCE EST ESTIMÉ ENTRE
100 et 160 €
PAR AN ET PAR PERSONNE SOIT DE 12 À 20 MILLIARDS D'EUROS
SOURCE : ADEME

À MINUIT LE POTIRON DE CENDRILLON FERA UN BON BOUILLON

DANS LE MONDE, ENVIRON
1/3
DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE EST PERDUE TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
SOURCE : FAO



Bilan des réalisations 2016



Eau - Assainissement

Regard assainissement rue des Roses - rue du Schachen	1 020,00 €
2 Poteaux d'incendie rue de la Gare	13 432,73 €
Travaux sur 3 Poteaux d'incendie rivage de l'III	13 802,32 €
Remise à niveau de 5 grilles eaux pluviales Grand' rue et rue de la Gare	7 134,00 €
Curage assainissement rue du Faubourg et impasse des fleurs	2 716,80 €

Achat de terrain

Acquisition parcelle forêt	1 603,00 €
----------------------------	------------

Aménagements divers

Giratoire RD201 (reliquat CG 68 de 2010)	20 485,00 €
Remplacement poteaux half-track	1 164,00 €
Plans et panneaux de signalisation routière	1 645,77 €



Travaux rue de Réguisheim

Aménagement 1 ^{er} acompte	92 500,00 €
Viabilisation ERDF 5 parcelles communales	12 911,30 €
Branchement assainissement	1 920,00 €
Branchement eau	2 040,00 €

Matériel et outillage divers

Nettoyeur haute pression	699,00 €
Débroussailleuse	590,75 €
2 défibrillateurs avec armoires	5 340,00 €

Réseaux

Mise en souterrain ligne 20000 volts rue du Faubourg	81 623,38 €
Extension réseau EDF rue de Munwiller	5 694,97 €

Bâtiments communaux

Restauration des registres d'état civil	970,00 €
Remboursement prêt atelier communal	430 225,39 €
Ordinateurs école et mairie	1 067,68 €
Ordinateur atelier communal + équipements	793,97 €
Mise en conformité électrique des bâtiments communaux	826,56 €
Salle polyvalente :	
Fenêtres et portes-fenêtres	11 912,12 €
Tables et chaises	9 095,40 €
Tables inox annexe	3 786,00 €
Travaux alarme incendie + divers	3 372,00 €
Ventilo-convecteur annexe	1 593,65 €
Eglise	
Escalier du clocher	6 282,75 €
Club House	
Prise friteuse	388,80 €
Mairie	
2 fauteuils bureau secrétariat	291,30 €
Ecoles :	
3 bancs d'école	792,00 €
2 stores école maternelle	4 360,00 €
Porte vélos	308,38 €



TOTAL : 742 389,02 €